

# LE LIVRE DES PROUFFITZ CHAMPESTRES ET RURAULX DE PIERRE DE CRESCENS

Volume I : Introduction et texte (livres I-VIII)

Édité par Fleur VIGNERON



PARIS  
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR  
2023

[www.honorechampion.com](http://www.honorechampion.com)

# INTRODUCTION

## CONTEXTE

### L'AUTEUR

Le *Livre des prouffitz champestres et ruraulx* est une traduction du *Liber ruralium commodorum*, traité de Pietro de' Crescenzi, qui est né et mort à Bologne<sup>1</sup>. Selon les ouvrages, on indique comme date de naissance 1230 ou 1233 et Hélène Naïs en donne l'explication<sup>2</sup> :

Sa naissance n'a laissé, en effet, aucune trace dans les Archives et la première mention qui est faite de lui à Bologne dans une pièce

---

<sup>1</sup> Pour présenter l'auteur, nous reprenons les éléments fournis par Hélène Naïs (H. Naïs, *Introduction au Rustican*, 1961, thèse complémentaire pour le Doctorat ès Lettres, dir. J. Frappier, Université de Paris, Faculté des Lettres et des Sciences humaines, t. I, p. 1-8), qui opérait elle-même une synthèse de documents que nous avons également consultés (*Pier de' Crescenzi (1233-1321). Studi e documenti*, Bologne, Licinio Cappelli, 1933. Hélène Naïs écrit que «le recours à cet ouvrage dispense de l'utilisation des ouvrages antérieurs, lesquels dérivent à peu près tous sur ce point et d'une manière avouée ou non, de la *Vita di Pietro Crescenzi* écrite par Monti pour l'édition de 1784 de la traduction italienne» (*op. cit.*, t. I, p. 1). On peut lire cette biographie dans l'édition suivante: *Trattato della agricultura di Piero de' Crescenzi, traslatato nella favella fiorentina, rivisto dallo 'Nferigno [B. de' Rossi] academico della Crusca, ridotto a migliore lezione da B. Sorio, Verona, Vicentini e Franchini, 1851, vol. 1, p. 42-57*), et l'article de Pierre Toubert dans le *Dizionario biografico degli Italiani* (P. Toubert, «Crescenzi, Pietro de'», *Dizionario biografico degli Italiani*, dir. A. M. Ghisalberti, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana fondata da Giovanni Treccani, 1984, vol. 30, p. 649-657), texte qui est le dernier en date et le plus à jour sur la biographie de Pietro de' Crescenzi.

<sup>2</sup> H. Naïs, *op. cit.*, t. I, p. 2.

officielle est de l'année 1268. Pierre de Crescens y porte le titre de *Judex*. Or, l'âge minimum de 35 ans était requis pour l'obtenir. On peut donc être assuré qu'il est né au plus tard en 1233 [...]. Elle concorde aussi assez bien avec une affirmation de Crescens lui-même, disant qu'il s'est retiré à la campagne septuagénaire, formule dont l'approximation s'entend à quelques années près. Or, cette retraite doit se situer vraisemblablement en 1299. Crescens y aurait eu exactement 66 ans, ce qui peut à la rigueur convenir pour un *septuagenarius*. Mais il n'est pas invraisemblable non plus qu'il soit né deux ou trois ans avant 1233.

De même, on hésite entre 1320 et 1321 pour la date de mort de Pietro de' Crescenzi. Hélène Naïs rappelle qu'on ne peut pas se référer à une pierre tombale qui aurait permis de trancher cette question et elle explique<sup>3</sup> :

Pour fixer tout de suite les deux extrêmes de cette vie, nous rappellerons, en effet, que la mort de Crescens n'a pas non plus été enregistrée avec précision par l'histoire. On a pourtant conservé son testament, daté du 23 juin 1320. Le décès est donc postérieur à cette date et les érudits italiens ont cru pouvoir adopter l'année 1321. Aussi ont-ils célébré avec un certain éclat le sixième centenaire de cette mort en 1921. Mais si le testament permet de supposer que Crescens fut enterré dans le couvent de Saint-Dominique de Bologne, les recherches pour retrouver le tombeau sont restées vaines et là encore aucune certitude ne peut être apportée.

Dans son testament, Pietro de' Crescenzi restituait sa dot à sa femme. Or, un document du 7 février 1321 fait passer cette dot aux héritiers, elle était donc morte à cette date, tout comme son mari, ce qui situe la mort de Pietro de' Crescenzi entre le 23 juin 1320 et le 7 février 1321<sup>4</sup>.

Pietro de' Crescenzi s'intéressa à la logique, à la médecine et aux sciences naturelles, d'après ce qu'il écrit dans son

<sup>3</sup> *Ibid.*, t. I, p. 2.

<sup>4</sup> *Trattato della agricoltura di Piero de' Crescenzi*, traslatato nella favella fiorentina, rivisto dallo 'Nferigno [B. de' Rossi] accademico della Crusca, ridotto a migliore lezione da B. Sorio, *op. cit.*, vol. 1, « Vita di Pietro Crescenzo », p. 56-57.

prologue, et il étudia surtout le droit à l'université de Bologne. Il fut magistrat et exerça ses fonctions parfois à Bologne, mais en majorité auprès de podestats de diverses cités italiennes. On peut retracer le parcours géographique suivant : 1268 à Ravenne, 1269 à Senigallia, 1271 à Asti, 1283 à Imola, 1286 à Ferrare, 1287 à Pise, 1292 à Brescia, 1293 encore à Imola et 1298 à Plaisance. Cet itinéraire de ville en ville est sans doute incomplet, car, dans son texte, Pietro de' Crescenzi nomme d'autres lieux où il a pu se rendre et observer les travaux agricoles. Pietro de' Crescenzi est gibelin dans une Bologne guelfe à l'époque, mais il revient régulièrement à Bologne et ne semble pas faire figure d'exilé. Après son passage à Plaisance, Pietro de' Crescenzi se retira des affaires, donc en 1298 ou 1299.

On se demande alors ce qui a poussé ce juriste à écrire « le plus important traité d'agriculture du Moyen Âge », comme l'écrit Hélène Naïs. Cette dernière rappelle les goûts personnels de l'auteur qui mentionne les sciences naturelles dans son prologue<sup>5</sup>. Elle suggère, toujours à partir du prologue, que Pietro de' Crescenzi n'aurait peut-être pas été *judex*, si la vie à Bologne avait été plus paisible, épargnée par l'opposition entre les partis guelfe et gibelin<sup>6</sup> :

Ces pénibles circonstances politiques n'ont donc pas rendu tragique une vie qui aurait pu l'être, elles n'en ont pas moins exercé une profonde influence sur Crescens et sur toute l'orientation de son existence. De son propre aveu, il abandonne l'étude des sciences qu'il aimait, par patriotisme, pour tenter d'aider sa cité à retrouver le calme. Puis, quittant Bologne de plus en plus secouée par la tempête, il s'oriente, à partir de 1268 vers la vie itinérante que l'on a pu retracer assez fidèlement.

Enfin, Hélène Naïs insiste également sur le passage du prologue dans lequel l'auteur signale « qu'il a profité de ses nombreux voyages pour faire des lectures et s'instruire de

---

<sup>5</sup> H. Naïs, *op. cit.*, t. I, p. 4-5.

<sup>6</sup> *Ibid.*, t. I, p. 5.

méthodes nouvelles sur le sujet qui, décidément, a occupé toute sa vie : l'agriculture»<sup>7</sup>. Si l'on veut imaginer une explication, on pourrait en effet penser que l'intérêt de Pietro de' Crescenzi pour les sciences en général n'a jamais cessé et qu'il a trouvé, plus particulièrement dans le domaine de l'agriculture, de quoi satisfaire sa curiosité.

Précisons que l'approche de Pietro de' Crescenzi n'est pas que théorique : il possède une ferme et des terres qu'il n'a pas reçues en héritage, mais qu'il a lui-même acquises. Son domaine principal se nommait Villa dell'Olmo, aujourd'hui sur le territoire de Rubizzano, à une trentaine de kilomètres de Bologne.

Concernant la famille de Pietro de' Crescenzi, on lui connaît deux frères : Giacobino et Bartolomeo qui était dominicain au couvent de Saint-Dominique à Bologne<sup>8</sup> ; or, le supérieur du couvent dominicain de Bologne était, pendant un temps, le frère Aimeri Giliani, futur maître général de l'ordre à qui l'auteur dédie son ouvrage. Hélène Naïs écrit à propos de ce dernier<sup>9</sup> :

Il n'est donc pas étonnant que Crescens ait songé à mettre à profit la connaissance personnelle qu'il avait de ce personnage important pour se mettre préventivement à l'abri des foudres éventuelles de l'Inquisition, lesquelles étaient précisément maniées par ces frères prêcheurs. Sans avoir songé lui-même à se faire religieux, il avait toujours gardé avec le couvent de San Domenico de sa ville des relations assez bonnes, pour lui confier son testament en lui léguant ses livres et formant le vœu d'y être enterré. Ce fut donc tout naturellement et avec confiance qu'il soumit son livre à la censure quasi obligatoire des dominicains. Celle-ci semble bien, en effet, s'être exercée sur tous les livres même non religieux et les bons rapports de Crescens avec les frères prêcheurs n'expliquent pas nécessairement qu'il ait invoqué ce patronage, mais bien que celui-ci ait été accordé de très bonne grâce. Cette protection dominicaine

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, t. I, p. 6.

<sup>8</sup> *Ibid.*, t. I, p. 4.

<sup>9</sup> *Ibid.*, t. I, p. 7-8.

est importante pour Crescens et même sans doute pour la traduction française, nous le verrons. Il est probable que, Crescens et Charles II d'Anjou-Sicile ayant en commun des attaches dominicaines, ce second patronage du protecteur attiré des Guelfes, notre Gibelin l'ait dû aussi à l'ordre de saint Dominique.

Le texte original de Pietro de' Crescenzi comprend en effet deux dédicaces avant le prologue de l'auteur : la première adressée au général des frères prêcheurs, Aimeri Giliani, la seconde à l'intention de Charles II d'Anjou. Avant d'examiner le traité en lui-même, il convient d'adopter une perspective plus large visant à esquisser l'état de la littérature agronomique du temps de Pietro de' Crescenzi.

#### TABLEAU DE LA LITTÉRATURE AGRONOMIQUE AU DÉBUT DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE EN OCCIDENT

Nous laisserons de côté les traités andalous en arabe, parfois traduits en latin ou en castillan, car ils n'ont pas connu une diffusion à l'échelle européenne. En effet, ces ouvrages très spécialisés, parfaitement adaptés aux caractéristiques du sol et du climat qu'ils décrivent, ne sauraient apporter des connaissances valables sur l'ensemble de l'Europe<sup>10</sup>. Or, lorsque des textes agronomiques circulent largement sur le plan géographique, c'est parce que les lecteurs médiévaux y trouvent un savoir général, car leur démarche ne ressortit pas à une curiosité les poussant à s'informer de l'agriculture de telle ou telle région de manière spécifique.

L'Occident médiéval connaît les quatre grands traités de l'Antiquité romaine : le *De agricultura* de Caton l'Ancien, du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les *Res rusticae* de Varron, du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., le *De re rustica* de Columelle, également du I<sup>er</sup> siècle, et l'*Opus agriculturae* de Palladius, des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles. Ces textes ont en commun de commencer par la présentation du domaine, qui comprend les critères d'installation du bâtiment

<sup>10</sup> Sur ce sujet, voir L. Bolens, *Agronomes andalous du Moyen Âge*, Genève, Droz, 1981.

d'habitation. Les auteurs antiques abordent plus ou moins tous les aspects de l'agronomie : culture des champs, viticulture, arboriculture, horticulture et élevage. Le traité de Columelle, le plus long et le plus complet, comprend douze livres ainsi ordonnés : 1. le domaine et l'économie rurale, 2. la culture des champs, 3. la viticulture, 4. suite sur la vigne, 5. l'arboriculture, 6. le gros bétail (bovins et équidés), 7. le petit bétail (ovins, caprins et porcins), 8. la basse-cour, 9. l'apiculture, 10. l'horticulture, 11. les devoirs de l'intendant, 12. l'activité domestique : les tâches de l'intendante. Son propos est à la fois scientifique et technique. Parce qu'il a été lu au Moyen Âge, il convient également de citer Gargilius Martialis, auteur du III<sup>e</sup> siècle après J.-C., qui a écrit un ouvrage intitulé *De hortis*, pour enseigner la culture de diverses plantes<sup>11</sup>.

Les recherches de Jean-Louis Gaulin sur la diffusion du savoir agronomique pendant le haut Moyen Âge<sup>12</sup> nous permettent de mesurer le naufrage de cette littérature agronomique et d'établir ce qu'il en reste au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Jean-Louis Gaulin montre que l'époque carolingienne avait fourni un effort de copie, mais que ce dernier n'a pas été poursuivi à la période suivante. Si nous quittons ces temps reculés pour nous placer à l'aube du XIV<sup>e</sup> siècle, hormis Palladius dont le texte intégral a toujours bien circulé, les autres agronomes font plutôt l'objet d'extraits choisis.

Palladius reprend les grands traités précédents, mais en innovant pour la forme. En effet, il abandonne la présentation thématique de ses devanciers pour proposer un calendrier des activités rurales : après un premier livre sur les bâtiments, on

---

<sup>11</sup> Gargilius Martialis est un écrivain latin de la province d'Afrique. Outre le *De hortis*, sur les jardins, il a écrit, également dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C, un ouvrage intitulé *Medicinae ex holeribus et pomis*, sur les remèdes tirés des légumes et des fruits.

<sup>12</sup> J.-L. Gaulin, « Tradition et pratiques de la littérature agronomique pendant le haut Moyen Âge », p. 103-135 in : *L'Ambiente vegetale nell'Alto Medioevo*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'Alto Medioevo, 1989. Voir aussi : J.-L. Gaulin, « Agronomie antique et élaboration médiévale », *Médiévales*, n° 26, printemps 1994, p. 59-84.

suit mois par mois les travaux agricoles, avant un dernier livre sur les arbres fruitiers. Dans ses recherches, Jean-Louis Gaulin a montré que des manuscrits de Palladius se trouvaient dans les bibliothèques cisterciennes, en France et en Allemagne, à partir du XII<sup>e</sup> siècle et que la diffusion passait à l'Italie au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. Dans la péninsule italienne, les manuscrits proposant des traités d'agronomie sont rares avant le XIII<sup>e</sup> siècle et Jean-Louis Gaulin a ainsi pu établir le rôle des cisterciens dans la diffusion du traité de Palladius.

Quant à Columelle, l'intégralité de son texte ne redevient vraiment accessible qu'au XV<sup>e</sup> siècle, soit après l'époque de Pietro de' Crescenzi. Toutefois le XIV<sup>e</sup> siècle semble amorcer une meilleure diffusion des agronomes antiques, permettant un accès un peu plus facile à Columelle, mais aussi à Caton, Varron et Gargilius Martialis. La preuve de l'intérêt que la fin du Moyen Âge porte aux cinq auteurs est donnée par la diffusion grâce à l'imprimerie, dans l'édition *princeps* des *Scriptores Rei Rusticae*, en 1472, à Venise, qui donne à lire Palladius, Caton, Varron, Columelle et Gargilius Martialis.

Au nombre des auteurs latins de l'Antiquité, même s'il ne s'agit pas de textes techniques, il faut citer l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien, encyclopédiste du I<sup>er</sup> siècle après J.-C., et les *Géorgiques* de Virgile. En effet, l'*Histoire naturelle* fut lue durant tout le Moyen Âge ; l'ensemble n'est certes pas un traité d'agronomie, mais le livre XVIII porte sur l'agriculture et comme tel, il influence les auteurs médiévaux qui traitent de ce sujet.

Quant à l'œuvre de Virgile, elle constitue une référence majeure à l'époque médiévale. Plus précisément, au XIV<sup>e</sup> siècle (et déjà depuis le XII<sup>e</sup> siècle), le nombre de copies de l'*Énéide* sans les deux autres poèmes semble attester d'une préférence pour l'écriture épique. En vérité, le poète est surtout étudié dans une perspective linguistique et littéraire, l'*Énéide* servant notamment à apprendre le latin, sans compter que l'œuvre soutient le mythe des origines troyennes de la France.

---

<sup>13</sup> J.-L. Gaulin, « Agronomie antique et élaboration médiévale », art. cit.

Toutefois, on ne peut occulter que le texte des *Géorgiques* évoque l'agriculture et que ce texte est parfaitement connu, comme en témoigne le nombre de manuscrits encore conservés<sup>14</sup>. Il ne s'agit pas d'un pur traité d'agronomie, car c'est un poème qui, en tant que tel, répond à un but esthétique, mais les savants du Moyen Âge connaissent cette œuvre et les agronomes proprement dits y font référence, aussi bien dans l'Antiquité qu'à l'époque médiévale. Du point de vue romain, agronomie et littérature pouvaient aller de pair, la séparation entre les deux domaines est moderne ; rappelons en effet que Columelle traita poétiquement de l'horticulture, en hommage justement à Virgile, au livre X de son traité, et que Palladius écrivit un poème sur l'art de greffer, le *De insitione*<sup>15</sup>.

Le savoir antique se transmet largement à Constantinople et évolue en aboutissant à la compilation d'une encyclopédie rurale écrite en grec et intitulée les *Géoponiques*. La dernière version de cet ouvrage, placé au x<sup>e</sup> siècle sous le nom de l'empereur Constantin VII Porphyrogénète, comprend vingt livres et couvre la totalité des activités agricoles ; bien sûr, Constantin VII, empereur de la première moitié du x<sup>e</sup> siècle, n'est pas l'auteur à proprement parler. On attribue désormais l'œuvre, dans sa première version, à Cassianus Bassus, agronome, probablement du vi<sup>e</sup> siècle, vivant dans l'empire byzantin ; il y eut même auparavant un premier noyau de ce texte vers le iv<sup>e</sup> siècle. Il s'agit donc d'une compilation qui a été constituée par étapes. Au xiii<sup>e</sup> siècle, le juriste et traducteur italien Burgundio de Pise en traduit, en latin, des extraits relatifs à la vigne et au vin, sous le titre de *Liber vindemie* ou *Liber de vindemiis*. Burgundio de Pise était notamment réputé pour sa connaissance du grec et, de 1168 à 1171, il avait

---

<sup>14</sup> Perrine Mane a étudié la réactualisation médiévale des *Géorgiques* dans les enluminures des témoins conservés ; voir : P. Mane, « Enluminures médiévales des *Géorgiques* de Virgile », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, t. 107, n° 1, 1995, p. 233-329.

<sup>15</sup> Palladius, *Opus agriculturae, De veterinaria medicina, De insitione*, éd. R. H. Rodgers, Leipzig, B. G. Teubner, 1975.

séjourné à Constantinople, envoyé comme membre d'une délégation pisane auprès de l'empereur Manuel I<sup>er</sup> Comnène. Le *Livre de vendange* sera la matrice de la littérature occidentale consacrée aux techniques de vinification. La traduction connut un vif succès et on la trouve dans plusieurs manuscrits faisant suite à l'*Opus agriculturae* de Palladius. Jean-Louis Gaulin écrit à son propos : « D'un point de vue technique, cette traduction apportait un notable enrichissement, car le texte de Palladius abordait de manière très superficielle les problèmes liés à la vinification. »<sup>16</sup>

Toutefois, l'Occident médiéval ne se contente pas de copier et sauvegarder un héritage, il produit également ses propres traités. Cinq manuscrits de Palladius (un français et quatre italiens) illustrent le passage de l'activité de copie à celle d'une production occidentale originale. En effet, ces manuscrits présentent, après l'œuvre de Palladius, un texte anonyme et sans titre qui donne des règles d'économie rurale. Jean-Louis Gaulin l'a édité et intitulé *Préceptes cisterciens d'économie rurale*, parce que tous les manuscrits, sauf un, se rattachent aux cisterciens. Ces *Préceptes* datent vraisemblablement de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et sont certainement d'origine cistercienne et champenoise. Il s'agit d'un opuscule comprenant quatre chapitres rédigés en latin<sup>17</sup>. Le premier établit la quantité de drap de laine ainsi que le nombre de brebis nécessaires à l'habillement d'une communauté monastique. Le deuxième constitue un petit art de bergerie. Le troisième donne des conseils d'horticulture pour la gourde ou calebasse, appelée aussi cougourde (*cugurta*). Enfin le quatrième chapitre établit la ration d'avoine annuelle pour un cheval de trait. Jean-Louis Gaulin ajoute notamment ce commentaire : « Reflétant des préoccupations économiques et techniques concrètes, ces *Préceptes* ont dû être formulés

---

<sup>16</sup> J.-L. Gaulin, « Tradition et pratiques de la littérature agronomique pendant le haut Moyen Âge », art. cit., p. 130.

<sup>17</sup> J.-L. Gaulin « Agronomie antique et élaboration médiévale », art. cit., édition du texte en annexe.

comme un complément du traité antique reçu et copié à Clairvaux.»<sup>18</sup> Le troisième chapitre s'adresse explicitement à un maître (*magister*) qui surveille le travail des bergers. D'après Jean-Louis Gaulin, on peut voir dans ce *magister* « la figure du maître des convers, véritable régisseur des granges importantes, intermédiaire entre les convers (agriculteurs et bergers) et les moines »<sup>19</sup>.

La disposition de ces cinq manuscrits montre aussi que copier un ouvrage ne se résume pas à une volonté de conservation du passé, l'agronome de l'empire romain fait autorité, mais n'empêche pas l'élaboration d'un savoir nouveau ou différent, le texte ancien dialogue avec la pratique médiévale et c'est parce qu'il sert qu'il est copié. On peut ainsi, sur certains points, comparer connaissances antiques et usages mis en œuvre au Moyen Âge. Par exemple, Jean-Louis Gaulin relève que les *Préceptes* adaptent l'élevage ovin aux conditions climatiques de la France du nord. À propos de la période de reproduction, Palladius conseillait de procéder à l'accouplement entre avril et juin, de sorte que les brebis mettent bas en automne. Ce calendrier est adapté au climat méditerranéen, car à l'automne, la température est douce et l'herbe, suscitée par les premières pluies, commence à sortir. En Champagne, l'accouplement a lieu à la mi-octobre pour un agnelage à la mi-mars ; au bout d'un mois, les agneaux sont sevrés à une époque où la nourriture des prés redevient abondante<sup>20</sup>. Le rédacteur des *Préceptes* corrige ainsi Palladius pour ses propres besoins, dans son environnement.

Même si les historiens de l'agronomie ont moins l'habitude d'en faire état, il faudrait signaler, dès les VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles, l'œuvre d'Isidore de Séville, qui écrit en latin. En effet, le livre XVII des *Étymologies* est consacré à l'agriculture et même si ce n'est pas un traité d'agronomie au sens propre, puisque, comme le titre l'indique, l'orientation est d'abord

---

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>20</sup> Pour d'autres remarques, voir *ibid.*

linguistique, ce livre XVII, tout comme l'ensemble des *Étymologies* d'Isidore de Séville, a aussi pour but de transmettre des connaissances : il s'agit de fournir un savoir sur le monde par le langage. Il nous semble donc légitime de prendre en considération ce livre XVII. En outre, les agronomes proprement dits renvoient parfois à Isidore de Séville et son travail à base étymologique est largement diffusé parmi les savants durant tout le Moyen Âge. L'évêque de Séville constitue par ailleurs un bon exemple pour rappeler la prudence nécessaire vis-à-vis des mentions d'auteurs. En effet, au début du livre XVII, il fournit une liste d'agronomes de l'Antiquité<sup>21</sup>, mais cela ne reflète en aucun cas ses propres sources, ce sont plutôt des noms qu'il a trouvés dans des traités ; s'il n'est pas aisé de discerner l'accès réel d'Isidore de Séville aux œuvres de ses prédécesseurs, il est au moins certain qu'il a lu directement Columelle, Palladius et Gargilius Martialis<sup>22</sup>. Outre le livre XVII, il faut aussi mentionner deux autres livres des *Étymologies* : le livre XV intitulé *Les constructions et les terres* et le livre XX sur les instruments.

Bien plus tard, au XIII<sup>e</sup> siècle, il faut signaler le *De vegetabilibus* d'Albert le Grand, dominicain originaire d'Allemagne, car il s'agit d'un ouvrage qui décrit les végétaux bien sûr, mais qui comprend aussi une démarche agronomique, notamment dans le livre VII. Jean-Louis Gaulin présente ainsi les deux parties de ce livre VII : « La première envisage l'agriculture en général, la seconde distingue quatre activités spécialisées : culture des champs, horticulture, arboriculture et viticulture. »<sup>23</sup> La première partie du livre VII s'organise autour de l'idée qu'il y a « quatre choses qui font qu'une plante [est] cultivée » : la nutrition (*cibus*), la préparation du sol (*aratio*), les semailles

<sup>21</sup> Isidore de Séville, *Étymologies. Livre XVII. De l'agriculture*, éd. et trad. J. André, Paris, Les Belles Lettres, 1981, chap. 1, p. 22-25.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>23</sup> J.-L. Gaulin, « Albert le Grand agronome. Notes sur le *Liber VII de vegetabilibus* », p. 158 in : *Comprendre et maîtriser la nature au Moyen Âge*, Genève/Paris, Droz/Champion, 1994.

(*seminatio*) et le greffage (*insitio*)»<sup>24</sup>. Albert le Grand parvient à regrouper les principaux travaux agricoles à partir de ces quatre notions. En quelques pages, Albert le Grand propose ainsi un petit traité d'agronomie. Par ce plan, on peut mesurer l'originalité du propos du dominicain, surtout quand on sait que sa source principale était le traité de Palladius, qui ordonne sa pensée sur le modèle du calendrier mois par mois. Albert le Grand n'a pas repris cette présentation et a effectué un véritable travail de réorganisation de la matière agronomique. Palladius lui a surtout été utile pour la seconde partie du livre VII, mais, dans sa première partie, le dominicain réfléchit seul, en s'appuyant sur ses connaissances en matière de physique aristotélicienne. Les notices consacrées aux différentes plantes cultivées sont très brèves dans la seconde partie, les chapitres concernant l'agriculture générale dans la première partie sont plus développés. Cela semble indiquer que ce n'est pas la pratique agricole qui intéressait le plus Albert le Grand, il souhaitait surtout «s'interroger sur les conditions de la croissance des végétaux et procéder à une réorganisation»<sup>25</sup> du traité de Palladius. L'idée de base était de «présenter synthétiquement les principales techniques agricoles»<sup>26</sup>, puis de renvoyer à la seconde partie du livre VII pour le détail des pratiques agraires. Son attitude est scientifique dans la mesure où il tente d'établir de véritables règles dans le domaine de l'agriculture. Par exemple, pour les greffes, Albert le Grand édicte le précepte de greffer «du semblable au semblable» selon l'espèce, il insiste sur l'affinité entre le greffon et le porte-greffe<sup>27</sup>.

---

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 158 ; pour la citation d'Albert le Grand traduite en français par J.-L. Gaulin : Albert le Grand, *De vegetabilibus libri VII*, éd. E. Meyer et C. Jessen, Berlin, G. Reimer, 1867, livre VII, tract. II, chap. 1, § 2, p. 590.

<sup>25</sup> J.-L. Gaulin, «Albert le Grand agronome. Notes sur le *Liber VII de vegetabilibus*», art. cit., p. 164.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 164.

<sup>27</sup> Pour que le lecteur ait l'essentiel des informations, nous avons résumé ici à grands traits les recherches que Jean-Louis Gaulin présente dans «Albert le Grand agronome. Notes sur le *Liber VII de vegetabilibus*», art. cit.

L'ambition du dominicain est de mettre ainsi à jour les grandes lois de l'agriculture.

Tout ne s'écrit pas en latin, des œuvres en langues vulgaires voient le jour et font naître le genre du « mesnager ». Les premiers textes originaux qu'on rencontre en langue vulgaire sont des traités écrits en ancien français, en anglo-normand précisément, au XIII<sup>e</sup> siècle, ce sont des ouvrages pragmatiques qui reflètent le bagage intellectuel des intendants chargés de diriger des domaines, comme le traité de *Seneschauce*. Ainsi connaît-on également la *Housebondrie* que l'Anglais Walter de Henley composa dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Cet ouvrage traite de trois thèmes : l'administration d'un domaine, la culture des céréales et l'élevage. Le traité de Walter de Henley eut une assez belle postérité, il fut traduit en latin, en anglais et fut utilisé jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup>. Les auteurs anglais sont plus proches de la pratique que de la réflexion scientifique, il convient malgré tout de les mentionner parce qu'ils sont les premiers à écrire en langue vernaculaire, mais en fait, ce n'est pas leur œuvre qui connut la plus large diffusion dans l'Occident médiéval.

En ce début du XIV<sup>e</sup> siècle, une littérature agronomique existe donc bel et bien, rassemblant activité de copie et production originale en latin ou en anglo-normand, toutefois elle ne brille pas par sa vitalité. On perçoit en effet un intérêt pour l'agriculture, mais aucun auteur médiéval n'a encore écrit de traité de grande ampleur sur ce sujet et c'est à ce moment qu'entre en scène Pietro de' Crescenzi.

### L'ŒUVRE ORIGINALE EN LATIN

On peut imaginer Pietro de' Crescenzi recueillant des matériaux tant qu'il était en activité, puis se consacrant plus spécifiquement à la composition de son traité une fois retiré des affaires. Quoiqu'il en soit, la rédaction du *Liber ruralium*

---

<sup>28</sup> *Walter of Henley and other Treatises on Estate Management and Accounting*, éd. D. Oschinsky, Oxford, Clarendon Press, 1971.